

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article564>



La Réserve Citoyenne : mode d'emploi pour les interventions à l'école

- Pédagogie - Élémentaire - Enseignement moral et civique -

LA RÉSERVE **CIT•YENNE**
ÉDUCATION NATIONALE

Date de mise en ligne : mardi 8 décembre 2015

Copyright © Circonscription de Saint Valéry en Caux - Tous droits réservés

Communiqué de Florence ROBINE, DGESCO et liens pour les modalités d'intervention

Aujourd'hui, plus que jamais, l'Ecole doit mobiliser toutes les ressources dont elle dispose pour transmettre les valeurs de la République. La Réserve citoyenne de l'éducation nationale compte aujourd'hui plus de 5 000 réservistes. Ces personnes se sont engagées pour intervenir dans les écoles et les établissements aux côtés des enseignants et des équipes éducatives pour la transmission des valeurs de la République.

La Réserve citoyenne de l'éducation nationale constitue une opportunité pour l'Ecole et une marque de confiance de la part des citoyens qui souhaitent apporter bénévolement leur contribution, aux côtés des enseignants, à la formation des jeunes citoyens. Journalistes, avocats, chefs d'entreprises, retraités ou artisans, les profils des réservistes sont consultables depuis l'application « réserve citoyenne ».

En tant qu'inspecteur chargé d'une circonscription, directeur d'école ou chef d'établissement, il vous revient d'informer l'ensemble de l'équipe éducative de cette opportunité, en particulier dans le cadre des projets d'école ou d'établissement. Votre rôle est déterminant tant pour assurer la rencontre entre les réservistes résidant à proximité de vos écoles et établissements et les enseignants que pour favoriser l'émergence de projets mobilisateurs de réservistes, notamment en regard du projet d'école et d'établissement.

Pour organiser ces temps d'échange et favoriser la connaissance réciproque, je vous encourage à prendre appui sur les échéances proches, à savoir, la COP21, la journée laïcité du 9 décembre 2015, les commémorations des attentats de janvier 2015, et sur les réunions des instances des écoles et des établissements (CESC, CVL, conseil des maîtres...). Vous pouvez vous appuyer sur le référent « Réserve citoyenne » de votre académie pour faire en sorte que ces événements soient une occasion d'accueillir symboliquement les réservistes au sein de la communauté éducative.

N'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur l'application « réserve citoyenne » depuis le portail Arena afin de consulter les nouveaux profils de réservistes et pour inscrire des commentaires sur les interventions ayant eu lieu dans votre école ou dans votre établissement. Ces commentaires compléteront les profils des réservistes par un partage d'expérience au sujet des interventions réalisées et permettront de mieux sélectionner les profils en fonction des projets pédagogiques.

Des ressources sur la réserve citoyenne mises en ligne par le ministère peuvent répondre aux questions que vous vous posez ou qui vous sont posées :

Qu'est-ce que la réserve ?

http://www.education.gouv.fr/reserve-citoyenne/cid94074/la-reserve-citoyenne.html#Qu_est-ce_que_la_Reserve_citoyenne

La charte du réserviste

http://www.reserve-citoyenne.education.gouv.fr/2015_reserve_citoyenne_charte.pdf

Comment solliciter un réserviste ?

<http://eduscol.education.fr/cid88793/reserve-citoyenne-de-l-education-nationale.html#lien1>

Qui sont les réservistes ? Témoignages de réservistes.

<http://www.education.gouv.fr/reserve-citoyenne/cid93894/ils-font-partie-de-la-reserve-citoyenne-ils-temoignent.html>

Comptant sur votre engagement pour la réussite de ce dispositif, je vous invite à continuer de sensibiliser les enseignants et équipes éducatives de votre école ou établissement sur la réserve citoyenne.

Avec toute ma confiance.

Florence ROBINE

Directrice générale de l'enseignement scolaire

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche